



# LES MÈRES DE TIANANMEN

## LA CHINE DOIT CHOISIR

L'HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES DE PÉKIN

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# LES MÈRES DE TIANANN

Les Mères de Tiananmen, une association fondée par Ding Zilin, professeur d'université en retraite, regroupe quelque 130 défenseurs des droits humains, des femmes pour la plupart, dont les enfants ou d'autres proches ont été tués ou blessés lors de la répression du mouvement de 1989 en faveur de la démocratie. Les autorités ne présentent plus aujourd'hui les événements comme une « *rébellion contre-révolutionnaire* », préférant parler d'« *incident politique* », mais continuent de faire la sourde oreille aux appels réclamant justice pour les victimes et leurs familles.

Les Mères de Tiananmen ont dressé une liste comportant le nom de plus de 180 personnes qui ont trouvé la mort et d'au moins 70 autres qui ont été blessées.

Elles adressent régulièrement des appels et des pétitions aux autorités chinoises pour que les familles des victimes soient autorisées à organiser des cérémonies publiques de commémoration et à recevoir de l'aide humanitaire fournie par des organisations ou des personnes. Elles demandent également la fin du harcèlement des victimes et de leurs proches, la libération de toutes les personnes qui sont encore incarcérées pour avoir participé à des manifestations pacifiques, ainsi que l'ouverture d'une enquête publique et approfondie sur les événements du 3 et du 4 juin 1989. Les Mères de Tiananmen sont victimes de harcèlement, de discrimination et de détention arbitraire en raison de leurs activités. Chaque année, au moment de l'anniversaire de la répression de 1989, de nombreux militants et défenseurs des droits humains, dont les Mères de Tiananmen, sont placés sous stricte surveillance policière, et notamment assignés à résidence.

Certains signes laissent toutefois à penser que les contrôles ont été assouplis.

En juin 2007, Ding Zilin ainsi que son mari et deux autres proches de victimes auraient été autorisés à allumer des bougies devant les photographies de leurs enfants lors d'une courte cérémonie de commémoration sur l'avenue Chang'an, à l'ouest de la place Tiananmen, à l'endroit où le fils de Ding Zilin, âgé de dix-sept ans, aurait été abattu par des soldats. D'autres membres des Mères de Tiananmen ont pu organiser la cérémonie annuelle en mémoire de leurs enfants au cimetière de Wan'an, à Pékin, où la surveillance semblait s'être relâchée par rapport aux années précédentes. Avant le dix-huitième anniversaire, une vingtaine de membres des Mères de Tiananmen ont réussi à organiser un séminaire informel à Pékin pour évoquer leurs sujets de préoccupation. C'était apparemment la première fois qu'une telle réunion était autorisée.

Tout en se félicitant de cette avancée, Amnesty International prie insistantement les autorités d'aller plus loin et de permettre l'ouverture d'un débat public sur les événements des 3 et 4 juin 1989. Une telle mesure

Des proches des  
victimes auraient  
été autorisés à  
allumer des  
bougies devant  
les photographies  
de leurs enfants

# MEN DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS



constituerait un pas important vers la justice pour les victimes de la répression et leurs familles.

L'organisation appelle également les autorités chinoises à remettre en liberté toutes les personnes emprisonnées à la suite des manifestations de 1989 et à ordonner une enquête approfondie, indépendante et impartiale sur la répression en vue de traduire en justice les responsables et d'indemniser les victimes ou leurs familles.

# CONTEXTE

L'incapacité des autorités à évoquer la répression militaire des manifestations pacifiques de 1989 qui a fait des centaines de morts et de blessés continue de ternir le bilan de la Chine en matière de droits humains et l'image de Pékin au niveau international.

Partout dans le monde, l'expérience montre que la stabilité est mieux assurée à long terme lorsque les injustices du passé sont prises en compte, car les règles du droit et le principe selon lequel nul n'est au-dessus des lois s'en trouvent ainsi renforcés.

Le gouvernement chinois continue d'étouffer le débat public sur cette question qui reste absente des magazines, journaux, livres scolaires et sites Internet en Chine.

Au cours de l'année dernière en particulier, les directives officielles en matière de contrôle des médias et de censure se sont multipliées, empêchant toute analyse ou discussion publiques portant sur le 4 juin 1989 ou toute autre période sensible de l'histoire récente de la Chine.

## AGISSEZ

**Dans des lettres polies que vous adresserez à Hu Jintao, président de la République populaire de Chine, exhortez-le à garantir que les Mères de Tiananmen puissent mener leurs activités légitimes en faveur des droits humains sans crainte de représailles, conformément à leur droit fondamental à la liberté d'expression, d'association et de réunion.**

- Saluez le fait que des membres des Mères de Tiananmen ont été autorisées à commémorer publiquement la mort de leurs proches et à organiser un séminaire informel en juin 2007 ; priez toutefois instamment les autorités d'aller plus loin en autorisant l'ouverture d'un débat public sur les événements des 3 et 4 juin 1989.
- Réclamez la libération immédiate et sans condition des personnes qui sont toujours incarcérées à la suite des manifestations de 1989 ainsi que l'ouverture d'une enquête approfondie et impartiale sur les événements des 3 et 4 juin 1989, en vue de traduire en justice les responsables et d'indemniser les victimes ou leurs familles.

### APPEL À :

Président de la République populaire de Chine  
HU Jintao Guojia Zhuxi  
The State Council General Office  
2 Fuyoujie  
Xichengqu  
Beijingshi 100017  
République populaire de Chine  
*Formule d'appel : Monsieur le Président*

Amnesty International,  
Secrétariat International,  
Peter Benenson House,  
1 Easton Street,  
Londres WC1X 0DW,  
Royaume Uni

Les Éditions francophones  
d'Amnesty International (EFAI)  
pour la version en langue française  
[www.amnesty.org/thechinadebate](http://www.amnesty.org/thechinadebate)

Février 2008

Index AI : ASA 17/016/2008

L'HÉRITAGE DES JEUX  
OLYMPIQUES DE PÉKIN

AMNESTY  
INTERNATIONAL

